

**Mastérisation et concours de l'enseignement scolaire :  
Est-il encore temps d'éviter le désastre ?****Communiqué du 3 mai 2010**

Au fur et à mesure que se rapproche l'échéance, la nocivité de la réforme des concours de l'enseignement scolaire et de la mastérisation qui en découle, telle qu'elle est mise en œuvre, apparaît de plus en plus clairement : ces concours à bac + 5 font de nous la risée de l'Europe qui découvre stupéfaite qu'en France, dans un concours d'un tel niveau, on peut associer trois, voire quatre disciplines dans une même épreuve (par exemple français, histoire, géographie et instruction civique pour les professeurs des écoles) ou que, dans les sujets d'épreuves publiés à titre d'exemple pour permettre de préparer le nouveau concours, certains sujets correspondent à des questions qu'on soumet à des élèves de troisième (exemple un sujet de littérature et civilisation antiques au CAPES de lettres classiques). Aussi bien au plan de la formation disciplinaire qu'au plan de la formation professionnelle, les concours (en dehors de l'agrégation pour l'instant à peu près épargnée) marquent une régression alors qu'on allonge la durée de formation !

Mais en outre, la mastérisation qui en découle constituera un frein à la constitution de l'espace universitaire européen. D'abord, la date choisie pour les concours de l'enseignement secondaire (novembre, en plein milieu du troisième semestre du master) va désorganiser le troisième semestre et elle est en contradiction avec les accords européens sur la semestrialisation. Normalement, la mastérisation devrait être l'intégration de la préparation des concours de l'enseignement scolaire dans des masters. Telle que nos ministres veulent la mettre en œuvre, elle viole les engagements internationaux et rompt de façon artificielle l'unité et la cohérence pédagogique du troisième semestre. Bien plus, dans les disciplines de lettres et sciences humaines concernées par les concours de l'enseignement scolaire, les universités qui souhaitent maintenir ou développer les échanges internationaux, et en particulier européens, devront impérativement conserver des masters de recherche car les échanges internationaux ne pourront se faire que dans ce cadre : les étudiants européens ne seront guère intéressés par nos masters d'enseignement avec stages et finalité professionnelle française et les étudiants français ne pourront pas préparer à l'étranger un master d'enseignement. Mais le Ministère acceptera-t-il le maintien de masters de recherche autonomes dans des disciplines à petits effectifs ? Au nom de la rentabilité, il y a fort à parier qu'on supprimera de très nombreux masters de recherche dans les universités de province... qui ne seront plus en mesure de passer des accords d'échanges internationaux.

Bref, la menace d'une régression de l'université française dans un certain nombre de disciplines est bien réelle et, aux yeux de nos partenaires européens, la France risque d'être dans le domaine universitaire ce qu'est la Grèce dans le domaine économique. Il est urgent d'arrêter la mise en place de cette réforme et de prendre le temps de réfléchir à des concours qui garantissent vraiment et la formation disciplinaire et la formation professionnelle des futurs professeurs du premier et du second degré, et à une articulation acceptable entre de vrais concours et de vrais masters. S'ils le veulent, les ministres peuvent reprendre les négociations là où ils les avaient interrompues en juillet 2009. Autonome-Sup, attachée depuis toujours à la qualité des formations, des diplômes et des concours, ne peut pas accepter une réforme aussi désastreuse.

**Michel Gay**  
Secrétaire général d'Autonome-Sup**Jean-Louis Charlet**  
Président d'Autonome-Sup